

Unité départementale des Bouches-du-Rhône
16 rue Zattara CS 70248
13333 Marseille

Marseille, le 25/11/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 28/08/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

Cie DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES

La Grande Bastide
CD20
13340 Rognac

Références : NN-D-2025-0507
SPR/2025/826
Code AIOT : 0006401015

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 28/08/2025 dans l'établissement Cie DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES implanté La Grande Bastide CD20 13340 Rognac. L'inspection a été annoncée le 24/06/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'objectif de la visite d'inspection est de constater l'avancement des actions de mise en sécurité et de démantèlement des installations conformément au dossier de cessation d'activité du dépôt de la Grande Bastide en date de décembre 2020.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Cie DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES
- La Grande Bastide CD20 13340 Rognac
- Code AIOT : 0006401015
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La Société « Compagnie de Distribution des Hydrocarbures » (CDH) exploitait sur le territoire de la commune de Rognac un dépôt d'hydrocarbures liquides, dit "dépôt de la Grande Bastide", situé à 3 km de l'ancienne raffinerie LyondellBasell.

Suite à l'arrêt le 4 janvier 2012 de la raffinerie, le dépôt de la Grande Bastide a été mis sous cocon fin 2012. Les installations ont ainsi été vidangées, nettoyées et pour certaines balayées par de l'azote.

Aucun projet de reprise du dépôt pour poursuivre cette activité n'ayant abouti, l'exploitant a demandé la cessation d'activité des installations par déclaration du 21 janvier 2021.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Capacités, réservoirs et canalisations	Autre du 01/12/2020, article V.1	Sans objet
2	Évacuation des déchets dangereux présents sur le site	Autre du 01/12/2020, article III	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a présenté l'avancement du démantèlement du site de la Grande Bastide. Les phases des travaux sont finalisées et les investigations environnementales sont en cours pour finaliser le mémoire de réhabilitation. L'objectif de l'exploitant est de présenter un plan de gestion de la zone au début du quatrième trimestre 2025 afin de débuter les travaux en début 2026.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Capacités, réservoirs et canalisations

Référence réglementaire : Autre du 01/12/2020, article V.I
Thème(s) : Autre, Dossier de cessation d'activité
Prescription contrôlée : Le site comporte 24 capacités aériennes parmi lesquelles 3 sont encore en activité (une réserve d'eau T380 et deux réserves d'émulseur V3110A/B). Les autres capacités ont toutes été vidées et dégazées lors de la mise sous cocon. Cela correspond aux stockages suivants : <ul style="list-style-type: none">• Stockages d'hydrocarbures - 11 réservoirs à toit conique ou flottant : T3101/3102/3103 (JetA1),• T3105 (FOD), T3111/3112/3113 (GO), T3120/3121 (SP95), T3122 (SP98), T3123 (FOD GF),• Stockages d'éthanol - 2 réservoirs T3130/3131• Stockages d'additifs - 4 réservoirs T3140/3141/3142/3142 et 4 ballons• V3103/3104/3105/3106 [...] En 2012, les 4 canalisations de transport d'hydrocarbures L1, L2, L3 et L4 ont été mises en conservation par la société Technipipe et sont aujourd'hui isolées par des manchettes (côté dépôt et côté parc nord) et sous pression d'azote. Le rapport d'inertage des lignes est disponible auprès des services de Lyondellbasell. Les déconnexions physiques des canalisations L2, L3 et L4 se situent dans la tranchée pétrolifère au sud du bac T3105 la canalisation L1 est déconnectée au niveau de la gare de racleur située au même niveau.

Constats :

L'exploitant a présenté les grands jalons suivants du démantèlement du site :

- Juin 2024 : fin des travaux de désamiantage.
- Juillet 2024 : démarrage de la démolition.
- Octobre 2024 : démolition des bacs zone 2 et 3.
- Novembre 2024 : début du concassage .
- Janvier 2025 : démolition des galettes.
- Février 2025 : Lancement du chantier mise en PAD des canalisations du Parc Nord à la Grande Bastide.
- Mars 2025 : fin du chantier de concassage des bétons de la zone 3, fin de la démolition des galettes de la zone 2, début du concassage, démarrage de la démolition du bâtiment administratif.
- Avril 2025 : zone 2 & bâtiment admin terminés. Vidange des réseaux en cours.
- Mai 2025 : zone pomperie et poste électrique terminés. Fin du concassage de la salle de contrôle.
- Juin 2025 : fin de la démolition.
- Juillet 2025 : fin du chantier des canalisations.

La visite du site a permis de constater la démolition de tous les équipements et bâtiments. Le site reste clôturé et sous vidéo surveillance.

L'exploitant poursuit les investigations environnementales sur le site après le démantèlement :

- janvier et mai 2025 : les investigations des sols et gaz du sol sur les zones hors périmètre ICPE,
- entre mai et juillet 2025 : investigations sols et gaz du sol au droit de la zone ICPE. Ces investigations semblent confirmer les premiers éléments de l'étude de 2021 (un impact des sols par les hydrocarbures et plus particulièrement au niveau de la pomperie et des postes de chargement/déchargement camions, un faible impact sur les eaux souterraines).

Les interprétations et certaines analyses sont toujours en cours à ce stade. L'objectif de l'exploitant est de présenter les résultats définitifs en septembre 2025 et un plan de gestion de la zone au début du quatrième trimestre 2025 afin de débiter les travaux en début 2026.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Évacuation des déchets dangereux présents sur le site

Référence réglementaire : Autre du 01/12/2020, article III

Thème(s) : Autre, Dossier de cessation d'activité

Prescription contrôlée :

L'ensemble des équipements du dépôt est dépourvu d'hydrocarbures et la cessation d'activité ne générera pas de nouveaux déchets à l'exception potentiellement :

- Du retrait et de l'élimination des deux cuves enterrées.
- Du retrait et de l'élimination des charbons actifs de l'URV.

Constats :

Conformément à la procédure de gestion des déchets du Pôle Pétrochimique, l'EGIDE (Entreprise de Gestion Intégrée des DEchets) s'assure du respect de la réglementation de l'ensemble des entreprises intervenant tout au long du processus d'élimination et de l'enregistrement des mouvements de déchets.

Les travaux de démantèlement ont généré au total 17 000 m³ de concassage qui sont entreposés sur place à la demande du futur acquéreur. Le tri mis en place ont permis de valoriser 4500 tonnes de ferrailles. Les déchets dangereux ont été envoyés aux filières de traitement adéquates.

Type de suites proposées : Sans suite